

Questions orales

Comme le faisait remarquer l'ancien sous-ministre du travail de la Colombie-Britannique, Graham Leslie, le gouvernement Vander Zalm a ramené la confrontation et les conflits dans les relations industrielles. De plus, le projet de loi 19 est nettement en contravention de la Convention 87 de l'OIT qui traite de la liberté d'association et du droit de s'organiser. Le Canada a ratifié cette Convention qui, entre autres choses, garantit au travailleurs et aux employeurs le droit de rédiger leur propre constitution et leurs propres règlements. Elle interdit également que les autorités publiques ne limitent l'exercice de ce droit et elle cherche à empêcher que les gouvernements n'interviennent dans les règlements déjà négociés.

• (1415)

De toute évidence, le gouvernement de Colombie-Britannique n'a pas l'intention de respecter les pratiques syndicales-patronales conformes aux normes acceptées des états démocratiques modernes. D'où cette journée de protestation.

* * *

LA CROIX ROUGE CANADIENNE**LA COLLECTE DE SANG—LA PARTICIPATION DE LA CHAMBRE DES COMMUNES**

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Avec votre permission, monsieur le Président, j'aimerais profiter de l'occasion pour annoncer quelque chose de tout à fait impartial.

M. Gauthier: Bon, je vais écouter.

M. Lewis: Formidable, c'est ce que je souhaite.

Trois ou quatre fois par année, la Chambre des communes participe à des collectes de sang. Aujourd'hui et demain, il y aura collecte de sang à la salle 200 de l'Édifice de l'Ouest. J'encourage tous mes collègues à la Chambre, les membres du personnel et même ceux de la presse à aller donner de leur sang. J'encourage en même temps les Canadiens de tous les coins du pays à faire de même. Ce don est un don extrêmement précieux pour le receveur, et il procure en même temps au donneur l'occasion de prolonger la vie d'autrui.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA CONSTITUTION**L'ENTENTE DU LAC MEECH—ON DEMANDE QUE LE TEXTE FINAL SOIT PRÉSENTÉ AU PARLEMENT**

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre étant absent, puis-je poser une ou deux questions au vice-premier ministre et leader du gouvernement à la Chambre? Ma question porte sur le processus constitutionnel.

Le 1^{er} et le 11 mai, j'ai déclaré à la Chambre des communes que le Parlement avait le droit de voir le texte final du projet d'amendement constitutionnel avant que les premiers ministres ne reprennent les négociations. Le Parlement pourra-t-il examiner ce texte final avant qu'il ne soit ratifié par les provinces?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le chef de l'opposition n'ignore pas que le premier ministre a déclaré le 1^{er} mai, et de nouveau le 11 mai, que les députés auraient largement l'occasion de donner leur point de vue au sujet de cette question très importante. Il n'ignore pas non plus que les premiers ministres se réunissent demain. Nous ne pouvons pas dire de façon certaine si l'accord sera ratifié, mais nous espérons tous que ce sera le cas. Dans l'affirmative, je suis prêt à discuter avec les leaders parlementaires de l'opposition pour conclure une entente satisfaisante afin que le Parlement puisse examiner la question, et cela le plus tôt possible.

[Français]

ON EXIGE DES AUDIENCES PUBLIQUES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je parie que la réponse du vice-premier ministre indiquera que le Parlement aura le droit de voir et d'inspecter le texte après la signature des premiers ministres plutôt qu'avant.

Monsieur le Président, j'ai toujours été en faveur de l'entente du Lac Meech comme base pour ramener le Québec dans la Constitution et je le suis encore. La Constitution est la loi fondamentale du Canada. Elle régit le fonctionnement de toutes nos lois et nos institutions.

Je veux que le vice-premier ministre nous explique comment il entend nous permettre d'apporter des améliorations à l'entente? Y aura-t-il des audiences parlementaires publiques approfondies ici à Ottawa et à travers le pays afin de permettre aux Canadiens d'exprimer leurs opinions sur le texte juridique? Est-ce que la résolution constitutionnelle sera soumise au moins au même processus législatif qu'un projet de loi ordinaire?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'espère pouvoir aborder avec les leaders parlementaires de l'opposition les questions que le chef de l'opposition soulève à juste titre.

Le premier ministre s'est engagé à ce que tous les députés participent le plus activement possible au processus constitutionnel afin d'orienter le Canada et les autres gouvernements dans la bonne voie. C'est dans cet esprit et dans ce contexte que nous chercherons à établir un processus qui nous permettra non seulement d'examiner tous les éléments de l'Accord, mais également d'entamer un débat national sur une question très importante pour tous les Canadiens.